

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 29 juillet 2022

COVID-19 : DEUXIEME RAPPEL VACCINAL

Sur avis du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale (COSV), le deuxième rappel de vaccination contre le Covid-19 vient d'être étendu aux publics suivants : professionnels de santé, salariés du secteur de la santé et du secteur médico-social, aides à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables, professionnels du transport sanitaire et pompiers, quel que soit leur âge, leur mode d'exercice et leur état de santé.

Par ailleurs, dans le contexte actuel de circulation active du virus, il est nécessaire de poursuivre la campagne de deuxième rappel, afin de permettre une meilleure protection des publics fragiles.

Deuxième rappel vaccinal contre la COVID-19 : extension des publics concernés

> Qui est concerné ?

La 2ème dose de rappel est étendue, dès à présent :

- quel que soit leur âge ou leur état de santé, **à tous les professionnels de santé,**
- quel que soit leur âge, leur mode d'exercice et leur état de santé :
 - à l'ensemble des **salariés du secteur de la santé et du secteur médico-social**
 - **aux aides à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables**
 - **aux professionnels du transport sanitaire**
 - **aux pompiers**

Ce deuxième rappel est ouvert **aux professionnels qui le souhaitent. Il ne rentre pas dans le champ de l'obligation vaccinale.**

> Quand faire ce rappel ?

La 2ème dose de rappel doit être administrée **à partir de 6 mois après le premier rappel.**

En cas d'infection à la Covid-19 survenue après le premier rappel, il convient de respecter un délai de **3 mois** après l'infection.

Deuxième rappel vaccinal contre la COVID-19, essentiel pour protéger les plus fragiles !

Au fil du temps, l'immunité conférée par le premier rappel vaccinal diminue. La 2^{ème} dose de rappel vient renforcer l'immunité et donc, la protection contre les formes graves de la maladie en réduisant les hospitalisations et les décès.

Aussi, les autorités recommandent fortement cette 2^{ème} dose le plus vite possible et dans le délai requis aux :

- personnes âgées de plus de 60 ans
- personnes à risque de forme grave

Les personnes atteintes des maladies suivantes sont particulièrement à risque de forme grave, quel que soit leur âge :

- Obésité (IMC >30) en particulier chez les plus jeunes,
- Broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO) et l'insuffisance respiratoire,
- Diabète de type 1 et 2,
- Hypertension artérielle,
- Insuffisance cardiaque,
- Insuffisance rénale chronique, les patients dialysés,
- Cancer
- ...

Pour se faire vacciner :

- Prendre rendez-vous auprès d'un médecin, infirmier ou pharmacien
- ou Rendez-vous sur www.sante.fr

Plus d'informations sur le site internet :

Où et comment se faire vacciner : [cliquez ici](#)

Le rappel : POUR QUI ET QUAND ?

Mon âge	Ma situation	1 ^{ère} dose de rappel	2 ^e dose de rappel
12 à 17 ans inclus	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 6 mois →	✓	
	Je vis ou suis en contact régulier avec une personne vulnérable ou immunodéprimée →	✓	✓ <i>(dès 6 mois après la 1^{ère} dose de rappel)</i>
	Je suis immunodéprimé →	✓	✓ <i>(dès 3 mois après la 1^{ère} dose de rappel)</i>
18 à 59 ans inclus	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois →	✓	
	Je vis ou suis en contact régulier avec une personne vulnérable ou immunodéprimée →	✓	✓ <i>(dès 6 mois après la 1^{ère} dose de rappel)</i>
	Je suis immunodéprimé →	✓	✓ <i>(dès 3 mois après la 1^{ère} dose de rappel)</i>
	Je suis enceinte (dès le 1 ^{er} trimestre de grossesse) →	✓	✓ <i>(dès 6 mois après la 1^{ère} dose de rappel)</i>
	Je suis à risque de forme grave de Covid-19 →	✓	✓ <i>(dès 6 mois après la 1^{ère} dose de rappel)</i>
60 à 79 ans inclus	Quelle que soit ma situation →	✓ <i>(dès 3 mois après la dernière injection du schéma de primo-vaccination)</i>	✓ <i>(dès 6 mois après la 1^{ère} dose de rappel)</i>
	80 ans et plus	Quelle que soit ma situation →	✓ <i>(dès 3 mois après la dernière injection du schéma de primo-vaccination)</i>

N.B :

- Le rappel vaccinal se fait avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech), quel que soit le ou les vaccin(s) utilisé(s) précédemment.
- Les personnes ayant eu le Covid-19 moins de 3 mois après leur dernière injection sont éligibles au 1^{er} rappel dès 3 mois après leur infection.
- Les personnes de 12 ans et plus éligibles au 1^{er} rappel et ayant eu le Covid-19 plus de 3 mois après leur dernière injection n'ont pas besoin de recevoir une dose de rappel.
- Les personnes de 12 ans et plus éligibles au 2^e rappel et ayant eu le Covid-19 entre leur dernière injection (1^{er} rappel) et la date prévue du 2^e rappel peuvent recevoir un 2^e rappel, afin d'accroître leur protection, dès 3 mois après l'infection.
- Pour les personnes éligibles à un 2^e rappel six mois après le premier, en cas d'infection au Covid-19 survenue entre la dernière injection et la date prévue du rappel, le 2^e rappel est recommandé dès trois mois après l'infection, en respectant un délai minimal de 6 mois après la dernière injection.
- La vaccination est possible auprès de nombreux professionnels de santé (pharmaciens, médecins, infirmiers...). Pour trouver le lieu de vaccination le plus proche, rendez-vous sur www.sante.fr.
- Pour les personnes souhaitant sortir du territoire national, le rappel vaccinal peut être exigé pour avoir un certificat de vaccination valide (il convient de se renseigner auprès du pays de destination).

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :
www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19



version : 25 juillet 2022

Contact presse

Service Communication ARS LA REUNION

Tél : 0262 93 94 93 – 0692 65 48 66

Mél : ars-reunion-communication@ars.sante.fr